L'ESSENTIEL
SUR LE RAPPORT LÉGISLATIF POUR AVIS

Commission de LA CULTURE

SÉNAT

# Audiovisuel public

***Projet de loi de finances pour 2027***

Le projet de loi de finances (PLF) pour 2027 prévoit de consacrer 3,817 milliards d'euros à l'audiovisuel public. **Ce montant baisse de 46,8 M€ par rapport à la loi de finances initiale (LFI) pour 2026 (- 1,21 %)**.

Pour la troisième année consécutive, France Télévisions subit une baisse significative de ses moyens. La diminution de sa dotation, de près de 47 M€, ne donne toutefois qu'une mesure partielle des difficultés de l'entreprise. Compte tenu du recul du marché publicitaire, de la disparition de recettes exceptionnelles et de la progression de ses charges, **France Télévisions évalue à 130 M€ l'effort à fournir**, hors inflation, pour équilibrer ses comptes en 2027. Les autres sociétés de l'audiovisuel public disposent également de marges de manœuvre réduites. **Radio France évalue à 12 M€ les économies nécessaires en 2027** pour absorber la baisse de sa dotation de 2,4 M€ et la hausse de ses charges. La dotation de l'Institut national de l'audiovisuel (INA) recule de 0,5 M€ alors que ses besoins d'investissement augmentent. Si Arte France et TV5 Monde voient leurs dotations reconduites en euros courants, la hausse de 3,1 M€ de la dotation de France Médias Monde (FMM), destinée à une compensation fiscale, s'accompagne d'une baisse de 9,3 M€ de ses financements au titre de l'aide publique au développement.

Trois exercices après la remise en cause de la trajectoire financière définie en 2023, **il est regrettable que les entreprises de l'audiovisuel public ne soient toujours pas dotées d'une visibilité pluriannuelle** sur leurs objectifs et leurs moyens. Faute de réformes structurelles, des économies doivent être réalisées sur les programmes, avec **un fort impact sur le secteur de la création audiovisuelle et cinématographique**.

***Suivant l'avis de son rapporteur, la commission a émis un avis favorable à l'adoption des crédits consacrés à l'audiovisuel public dans le projet de loi de finances pour 2027.***

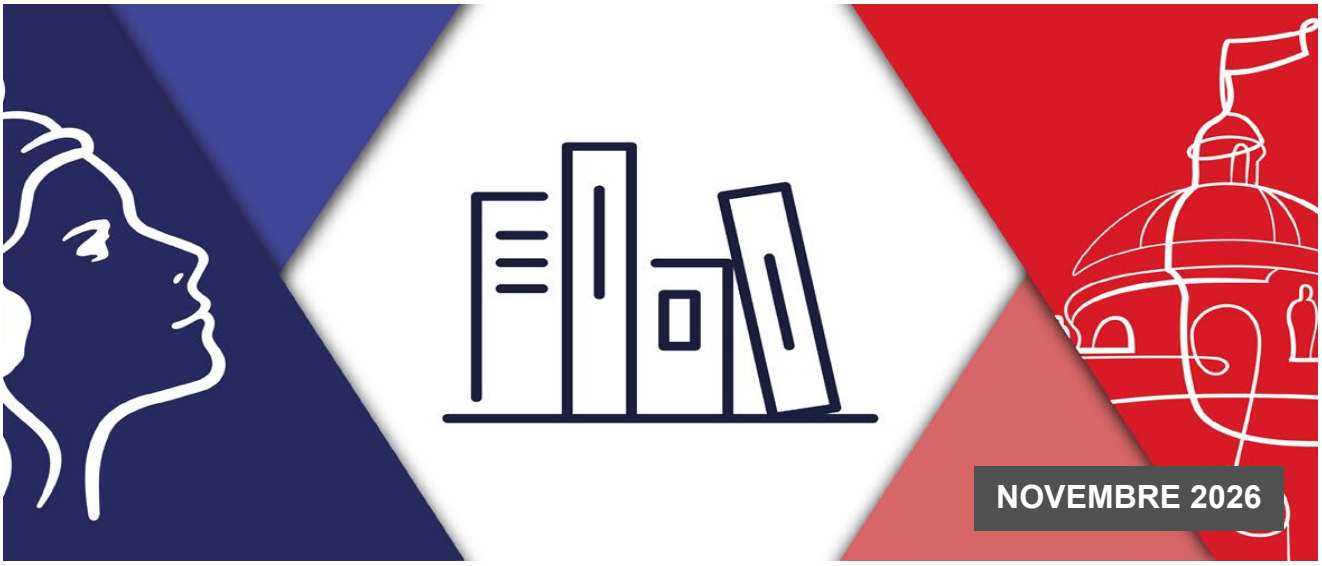

**Financement de l'audiovisuel public, 2023–2027 (M€ TTC)**

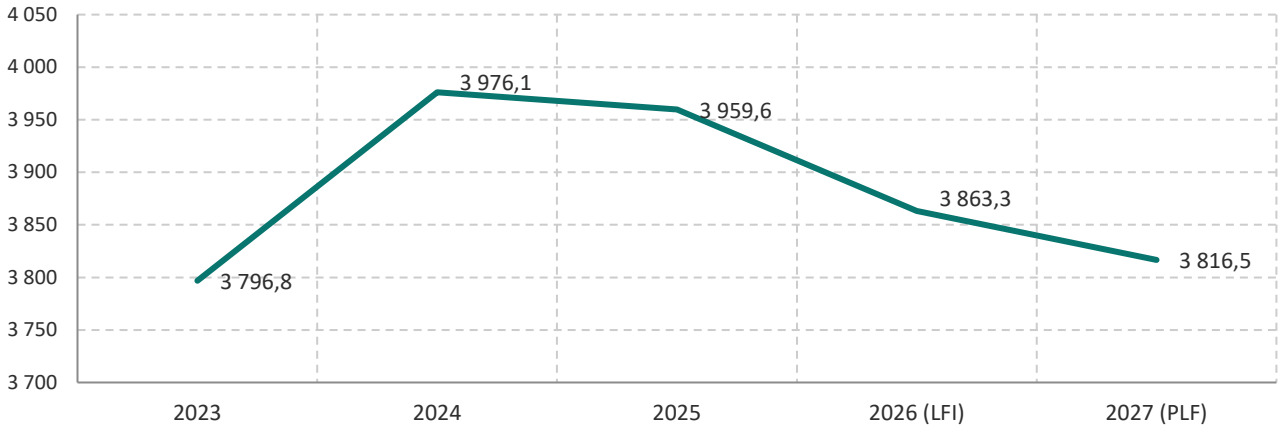


*Données : réponses au questionnaire budgétaire*

# I. Une nouvelle baisse des crédits, concentrée sur France Télévisions

Les crédits du compte de concours financiers « Avances à l'audiovisuel public » passent de 3 863,3 M€ en LFI 2026 à 3 816,5 M€ en 2027, en baisse de 46,8 M€. L'an dernier, pour mémoire, à l'initiative du Gouvernement, une réduction supplémentaire de 15 M€ a été appliquée à France Télévisions entre le dépôt du PLF 2026 et la promulgation de la loi de finances initiale. Les comparaisons sont donc ici effectuées de la LFI 2026 au PLF 2027 (et non de PLF à PLF).

Par rapport à la LFI 2026, le PLF pour 2027 prévoit, au titre du compte de concours financiers « Avances à l'audiovisuel public », une baisse de dotation de 46,93 M€ pour France Télévisions (- 1,9 %), de 2,43 M€ pour Radio France (- 0,4 %) et de 0,54 M€ pour l'INA (- 0,5 %). Les dotations d'Arte France et de TV5 Monde sont stables en euros courants. Celle de FMM augmente de 3,1 M€ (+ 1 %).

La seule hausse, celle de FMM, correspond à un ajustement de la compensation des conséquences fiscales de la suppression de la contribution à l'audiovisuel public. Cet ajustement est toutefois insuffisant : il manque, d'après le groupe, 5 M€ pour assurer la neutralité de la réforme. Si l'on tient compte de la diminution des financements de l'aide publique au développement, les ressources publiques dont dispose FMM sont, en réalité, en recul.

Le Gouvernement propose une trajectoire de poursuite de la baisse au-delà de 2027. L'enveloppe passerait à 3,773 milliards d'euros en 2028, puis à 3,561 milliards d'euros en 2029. 255 M€ d'économies seraient donc réalisées entre 2027 et 2029, dont 200 M€ sur France Télévisions et 55 M€ sur Radio France. **Une telle trajectoire ne pourrait se concevoir sans décisions sur le périmètre des activités et l'organisation des entreprises.**

Cette année encore, les entreprises doivent préparer leurs budgets sans disposer de visibilité pluriannuelle. Les projets de contrats d'objectifs et de moyens (COM) d'Arte France, de Radio France et de l'INA ont été validés par leurs instances et sont prêts à être transmis au Parlement. Pour France Télévisions et FMM, les arbitrages sur les missions et les moyens restent à rendre.

Le rapporteur estime que **ces difficultés ne sauraient justifier de différer la transmission du COM d'Arte**, dont le calendrier est différent puisqu'il engage aussi le partenaire allemand.

**Dotations de l'audiovisuel public en 2026 et 2027 (M€)**

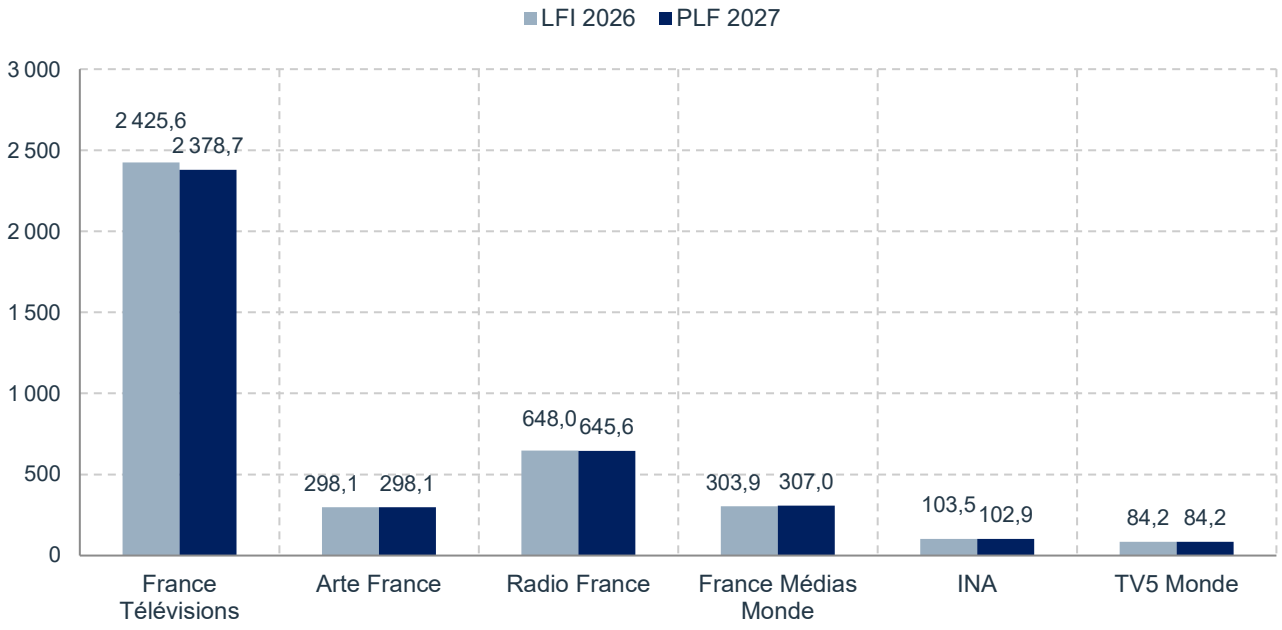


*Données : PLF 2027, projet annuel de performances « Avances à l'audiovisuel public »*

# II. La baisse des dotations impose des économies qui, faute de réformes structurelles suffisantes, fragilisent l'ensemble de la filière audiovisuelle

## A. France Télévisions doit trouver au moins 130 M€ en 2027, dans l'attente des arbitrages de l'État sur ses missions

**En 2026, France Télévisions a engagé environ 150 M€ d'économies** pour faire face à une baisse de 80,2 M€ de sa dotation, après un déficit de 22,7 M€ en 2025.

L'effort a déjà porté sur les programmes. Par rapport à 2025, **le coût de grille diminue de 57,6 M€**. Plusieurs émissions ont été supprimées et les droits de neuf matchs du Tournoi des Six Nations ont été cédés.

**130 M€**

C'est le montant des économies à réaliser en 2027 par **France Télévisions**.

***Source :*** *France Télévisions*

L'investissement dans la création audiovisuelle s'établit à 420 M€, dont 20 M€ reportés de 2025, soit 400 M€ au titre de 2026.

Pour 2027, France Télévisions évalue à au moins **130 M€, hors inflation,** l'effort nécessaire pour préserver son équilibre d'exploitation.

- La baisse de la dotation publique en représente 47 M€.
- S'y ajoutent la disparition de 25 M€ de recettes non reconductibles, provenant notamment de cessions immobilières.
- 18 M€ de recettes publicitaires liées aux Jeux olympiques sont également non reconductibles.
- Enfin, le groupe chiffre à au moins 40 M€ le manque à gagner lié à la dégradation durable du marché publicitaire.

Les effectifs du groupe ont diminué de 1 300 équivalents temps plein entre 2015 et 2026 (−13 %). France Télévisions entend poursuivre en 2027 le non-remplacement d'un départ sur deux. **L'accord collectif de 2013 a été dénoncé** en juillet 2025, comme l'avait demandé la Cour des comptes. L'accord collectif dénoncé survit jusqu'au printemps 2028, sauf conclusion d'un accord de substitution. De premières négociations ont été menées sur les indemnités de rupture du contrat de travail pour motif économique. Les négociations doivent se poursuivre sur l'organisation et la durée du travail, la rémunération et les métiers. Par ailleurs, **l'État n'a pas arbitré en faveur d'un plan de départs volontaires.**

L'effort portera aussi sur **les programmes.** Le coût de grille de France Télévisions représente 80 % de ses charges d'exploitation[1]. France Télévisions prévoit de réduire à nouveau ses investissements dans la création audiovisuelle et le cinéma, de renégocier ses contrats de programmes et de renoncer à certains droits sportifs. **Une première estimation chiffre à 40 M€ les économies sur la création et les droits sportifs dans leur ensemble**, selon une répartition qui reste à arrêter entre création audiovisuelle, cinéma et droits sportifs. Pour équilibrer son budget, l'entreprise estime son investissement dans la création audiovisuelle à environ 380 M€ en 2027, accompagné d'une nouvelle baisse de son investissement dans le cinéma.

**Le rapporteur regrette que l'État laisse ainsi France Télévisions préparer une nouvelle baisse de ses investissements dans les programmes sans avoir précisé quelles missions il entend préserver en priorité, et sans avoir mené à son terme la réforme de l'audiovisuel public adoptée au Sénat en deuxième lecture le 11 juillet 2025[2].**

Les discussions sur le COM n'ont pas permis d'aboutir à des arbitrages. **Ces non-décisions entraînent l'entreprise dans une impasse budgétaire.**

Par ailleurs, le rapporteur regrette également que l'Autorité de régulation de la communication audiovisuelle et numérique (Arcom) ait autorisé **l'arrêt expérimental de trois sites de diffusion de la TNT** à compter du 24 novembre 2026, en Savoie, en Ardèche et dans le Cantal. Il serait inacceptable que cette expérimentation ouvre la voie à un recul durable de la diffusion hertzienne dans les territoires ruraux et de montagne, au détriment des foyers et des résidences secondaires qui dépendent de la TNT pour recevoir gratuitement la télévision.

## B. Des marges de plus en plus réduites pour Radio France

La **baisse de 2,4 M€** de la dotation de Radio France recouvre **12 M€ d'économies** supplémentaires à réaliser en 2027 compte tenu de la progression mécanique des charges, voire jusqu'à **15 M€** en tenant également compte des **tensions sur ses ressources propres**. En 2026, les recettes publicitaires devraient être inférieures d'environ 6 M€ au budget initial.

Un **nouveau plafond de recettes publicitaires** a été institué récemment par décret[3], ce qui permettra à l'Arcom d'en contrôler le respect. Ce plafond s'élève à 70 M€. Il inclut les recettes de publicité numérique, de parrainage et de messages d'intérêt général, contrairement au plafond qui existait précédemment (42 M€). Par ailleurs, la période de calcul de la limitation du volume de diffusion de publicité par jour est assouplie (passage d'une moyenne trimestrielle à une moyenne semestrielle). Ce plafond correspond à un maximum de recettes historique mais ne constitue pas une prévision de recettes compte tenu de la tendance baissière du marché.

---

[1] Source : PLF 2027 (projet annuel de performances « Avances à l'audiovisuel public »).

[2] Proposition de loi n°545 (2022-2023) de M. Laurent Lafon, relative à la réforme de l'audiovisuel public et à la souveraineté audiovisuelle, déposée au Sénat le 21 avril 2023.

[3] Décret n°2026-971 du 20 octobre 2026.

Les mesures prises ont déjà modifié le service rendu aux auditeurs. **Mouv' a cessé d'émettre** pour devenir une webradio musicale, ce qui devrait permettre une économie d'environ 6 M€ en année pleine. Depuis le 26 octobre 2026, la fréquence de radio numérique terrestre (DAB+) qu'occupait Mouv' accueille Mon petit France Inter, une offre pour enfants sans publicité.

Sur la bande FM, Radio France a réaffecté en juillet 2026 une partie des fréquences de France Musique à franceinfo et au réseau ICI. La couverture de franceinfo est ainsi passée de 80 % à 93 % de la population et celle d'ICI de 88 % à 90 %. Au total, cette réorganisation a **entraîné l'arrêt de 274 émetteurs et réduit de 12 % le parc de fréquences FM de Radio France, pour une économie estimée à 3,9 M€ par an.**

Sur dix ans (2016-2026), Radio France estime avoir fourni un effort de 130 M€ d'économies à euros constants.

L'effort porte aussi sur la masse salariale qui représente 57 % des charges de fonctionnement et augmente mécaniquement de 5 à 6 M€ par an. Radio France envisage 57 suppressions nettes de postes à l'horizon 2028, dont elle attend 1,1 M€ d'économies en 2027 et 3,7 M€ en 2028. Dans une entreprise qui produit ses programmes en interne, **le recul de la dotation publique pose désormais la question des antennes et des missions que l'État entend maintenir.**

## C. France Médias Monde subit le recul de l'aide au développement

La dotation de France Médias Monde (FMM) s'élève à près de 307 M€ en 2027. La hausse de 3,1 M€ par rapport à 2026 est entièrement destinée à compenser les effets fiscaux de la suppression de la contribution à l'audiovisuel public. Hors compensation, la dotation « socle » reste fixée à 273,1 M€ pour la troisième année consécutive. Le groupe évalue en outre à 38,9 M€ le coût fiscal qu'il supportera en 2027, alors que le PLF retient un forfait d'environ 34 M€.

**Le rapporteur estime que cet écart de 5 M€ doit être corrigé dès la loi de finances initiale sans prendre sur les autres opérateurs financés par le compte de concours financier.**

Par ailleurs, **les financements issus de l'aide publique au développement** reculent de moitié par rapport aux montants initialement prévus pour 2026. L'enveloppe de 18,2 M€, ramenée à 16,2 M€ en cours d'exercice, tomberait à 8,9 M€ en 2027.

Ces financements jouent un rôle crucial pour le développement des nouvelles offres de FMM, au travers des « hubs » de Dakar (mandenkan et fulfulde), de Beyrouth (renforcement des offres numériques de France 24 en arabe) et de Bucarest (RFI en ukrainien) et dans le soutien à FMM pour la lutte contre la désinformation en Afrique.

Sur les 8,9 M€ prévus pour 2027, 3,3 M€ prendraient le relais du financement par l'Agence française de développement des programmes de RFI en mandenkan et en fulfulde, produits à Dakar (Afri'Kibaaru).

En raison de la baisse de 2 M€ subie en 2026, FMM a suspendu le déploiement à grande échelle de l'offre numérique de France 24 destinée à l'Afrique.

Malgré ces efforts, et même si la compensation fiscale est corrigée, **FMM prévoit une perte de 12,4 M€ en 2027**. L'entreprise estime être arrivée au terme de la logique de rationalisation, en raison de son modèle économique particulier composé pour 95 % de coûts fixes, dont 55 % de masse salariale pour produire en interne l'intégralité de ses programmes en 22 langues.

**12,4 M€**

C'est le déficit anticipé par **France Médias Monde** en 2027.

***Source :*** *France Médias Monde*

Ce recul pourrait entraîner la restitution de fréquences FM de la radio Monte Carlo Doualiya (MCD) ou encore la réduction de l'offre de France 24 en espagnol ou l'arrêt du service en portugais de RFI. Aucun arbitrage n'a été rendu à ce stade.

Là encore, **l'État met l'entreprise dans une impasse financière en n'assumant pas les conséquences de la situation budgétaire. Compte tenu du caractère stratégique des activités de FMM, il ne paraît, du reste, pas souhaitable d'acter un recul de la présence de cet acteur majeur de l'influence française.** FMM déploie d'ailleurs avec Deutsche Welle le « Bouclier pour l'information », dont le soutien européen a permis à RFI de lancer une offre en arménien en mai 2026.

## D. Le gel de la dotation d'Arte France freine son développement européen

Le PLF pour 2027 reconduit à 298,11 M€ la dotation d'Arte France. Cette dotation a reculé de 10 % en euros constants en cinq ans. Arte France maintiendra néanmoins sa contribution au groupement européen d'intérêt économique (GEIE) qui porte la chaîne franco-allemande, ce qui conduirait Arte Deutschland à reconduire la sienne, selon les règles en vigueur au sein du groupe.

À dotation constante, la progression de la masse salariale et l'indexation des loyers et des contrats de diffusion réduisent les moyens disponibles. **Arte France maintiendrait néanmoins son niveau global d'investissements dans les programmes en 2027**, à 157 M€.

La contrainte budgétaire **ralentit, en revanche, l'acquisition des droits nécessaires au projet Arte+ Europe**, qui vise à rendre 5 000 programmes accessibles dans les 24 langues officielles de l'Union européenne ainsi qu'en ukrainien. Pour mémoire, les crédits du programme de « transformation » de l'audiovisuel public prévus pour Arte France au titre de l'année 2025 étaient intégralement fléchés vers l'acquisition de droits européens, à hauteur de 7 M€. Arte France a été contrainte de renoncer à ces crédits.

La chaîne poursuit ses négociations au niveau européen mais acquiert moins de droits que prévu. **L'accord conclu avec le diffuseur public espagnol RTVE** constitue une première étape concrète. Il prévoit de mettre à disposition 500 programmes d'Arte en espagnol sur la plateforme RTVE Play.

**Le rapporteur soutient la recherche d'un financement européen pérenne pour ce projet** au sein du cadre financier pluriannuel 2028-2032 de l'Union européenne**.**

**Il regrette que le Gouvernement tarde à transmettre au Parlement le projet de COM d'Arte France pour 2026-2028**. Ce texte traduit les priorités arrêtées avec le partenaire allemand dans le cadre du projet de groupe 2025-2028 d'Arte. Il a recueilli l'accord des ministères de tutelle et a été adopté par le conseil de surveillance le 1er juin 2026. Il prévoit une stabilité de la dotation publique d'Arte. Le projet de COM d'Arte France obéit à un calendrier propre à la coopération franco-allemande, de sorte que rien ne justifie de subordonner sa transmission au Parlement à celle des projets des autres organismes de l'audiovisuel public.

## E. Préserver les moyens d'innover de l'INA, acteur de la souveraineté audiovisuelle française

Le PLF pour 2027 ramène la dotation de l'Institut national de l'audiovisuel (INA) à 102,92 M€, en baisse de 0,54 M€ (- 0,52 %). L'Institut subit également les effets conjoncturels des économies réalisées par France Télévisions dans le documentaire, ainsi que les difficultés économiques de l'ensemble du secteur audiovisuel.

L'INA y voit la principale explication de l'écart de 1 à 1,5 M€ entre les recettes commerciales qu'il attend pour 2026 et celles qu'il avait inscrites à son budget. S'il prévoit de clore l'exercice à l'équilibre, ses investissements technologiques devraient augmenter de 1,5 à 2 M€ en 2027, notamment pour renforcer la cybersécurité et mettre en service, d'ici à la fin de l'année, **un dispositif de stockage souverain des archives audiovisuelles**. En conséquence, sa trésorerie pourrait passer sous le seuil minimal jugé acceptable de 3 M€.

Le prochain COM devra préciser comment l'État entend financer dans la durée la conservation du patrimoine audiovisuel et la mise en œuvre d'un dispositif souverain dont les applications pourraient être multiples. La majorité des contenus audiovisuels européens sont en effet aujourd'hui stockés sur des plateformes américaines.

## F. TV5 Monde au défi de l'élargissement et du financement de sa transformation numérique

Le PLF pour 2027 reconduit à 84,24 M€ la dotation française à TV5 Monde. La chaîne prévoit de clore l'exercice 2026 à l'équilibre malgré des recettes commerciales inférieures de 1,2 M€ au budget initial, en raison notamment du recul de la publicité télévisée et de la baisse des marchés d'Amérique latine et d'Asie-Pacifique. Cet équilibre est obtenu par une discipline accrue sur les charges et par des redéploiements permettant de préserver les priorités éditoriales, numériques et de distribution. Les économies ont touché les programmes. Deux émissions n'ont pas été renouvelées et des projets éducatifs ont été reportés à 2027.

La réduction progressive des marges d'optimisation appelle toutefois à la vigilance afin de **préserver, dans la durée, la capacité d'investissement et de transformation de l'entreprise.**

S'agissant des États tiers, après une période d'incertitude, **le Parlement suisse a finalement rejeté la proposition de supprimer le financement de l'audiovisuel extérieur**. La contribution de la Suisse est désormais garantie jusqu'en 2030. Par ailleurs, le Maroc et la Côte d'Ivoire sont les deux seuls États à avoir formellement engagé une démarche d'adhésion à la gouvernance de TV5 Monde. **La candidature du Maroc est à l'heure actuelle la plus avancée.** Pour mémoire, la nature multilatérale de TV5 Monde reste un atout : elle demeure l'une des rares chaînes étrangères autorisées en Chine continentale, et la seule francophone.

À moyens constants, **toute charge nouvelle imposerait d'arbitrer entre l'accélération numérique et le maintien de la présence linéaire**, premier vecteur d'audience en Afrique. TV5 Monde prévoit de consacrer 16,6 M€ au numérique en 2027, dont 11,1 M€ à sa plateforme TV5 Monde+. La mise à disposition de celle-ci sur la plateforme france.tv a fait progresser de 120 % en un an l'audience de TV5 Monde+ en France, mais le numérique ne représente encore qu'environ 10 % des recettes publicitaires de la chaîne.

Au Mali, au Burkina Faso et au Niger, la suspension de la diffusion télévisée de TV5 Monde Afrique lui a fait perdre 1,4 million de téléspectateurs hebdomadaires, alors que ses programmes restent accessibles en ligne et que sa chaîne jeunesse TiVi5 Monde continue d'y être diffusée. **Le développement numérique de TV5 Monde ne peut être qu'un complément à sa diffusion linéaire.**

***La commission de la culture, de l'éducation, de la communication et du sport a émis, lors de sa réunion plénière du 24 novembre 2026, un avis favorable à l'adoption des crédits de la mission « Audiovisuel public » du projet de loi de finances pour 2027.***

**POUR EN SAVOIR PLUS**

https://www.senat.fr/dossier-legislatif/pjlf2027.html



**Pierre-Antoine LEVI**
Président
Tarn-et-Garonne
Union Centriste et Indépendants



**Cédric VIAL**
Rapporteur
Savoie
Les Républicains

com-cult@senat.fr

01.42.34.23.23

www.senat.fr